



COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020

RÉGION ACADÉMIQUE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La réunion du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA) se déroule sous la présidence de M. Pierre Olivier SEMPERE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, représentant Mme Chantal MANÈS-BONNISSEAU, rectrice de l'académie de La Réunion.

Participent à la réunion :

À titre des représentants de l'administration :

M. Pierre Olivier SEMPERE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines

M. Guillaume LEMERCIER, chargé de mission CHSCTA

À titre des représentants du personnel :

Pour La Fédération syndicale unitaire (FSU) :

M. Pascal MARCHETTI, en qualité de titulaire

Mme Chrystel COMBE, en qualité de titulaire

Mme Béatrice LECOQ, en qualité de suppléante

M. Béchir BEN-HAMOUDA, en qualité de suppléant

Pour L'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA ÉDUCATION) :

M. Nicolas BALBINE, en qualité de titulaire

M. Julien LEBON, en qualité de titulaire

Pour RÉSISTANCE CGTR SAIPER

M. Cédric LENFANT, en qualité de titulaire

Pour la FNEC FP FO :

M. Alain ROQUES, en qualité de titulaire

M. Stéphane SURIREY, en qualité de suppléant

Pour le SNALC SNE SPLEN-SUP

M. Pascal BAUDIN, en qualité de titulaire

À titre d'acteurs opérationnels :

M. Christian ECOLIVET, inspecteur santé et sécurité au travail

Mme Nathalie LECHAT, médecin du personnel

M. Richard MICARD, conseiller de prévention académique

Mme Nelly MINATCHY, conseillère de prévention départementale

Mme Ana EBRO, infirmière conseillère technique

En outre, assistait à la réunion :

M. Georges CAMALON, secrétaire administratif du CHSCTA.

Ouverture de séance

Le président accueille les participants à 14h00. Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

M. Pascal BAUDIN, SNALC SNE SPLEN-SUP, est secrétaire académique du CHSCTA.

Mme Chrystel COMBE, FSU, est secrétaire de séance.

.../...

Rectorat
Service santé sécurité
au travail
3ST

2020-2021 / n° 76

Affaire suivie par
Georges CAMALON
Secrétaire administratif
du CHSCTA

Téléphone
02 62 48 13 86

Fax
02 62 48 11 40

Courriel
gcamalon@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr



Ordre du jour

Point 1- Approbation du PV de la séance du 4 juin

Point 2- Désignation du secrétaire du CHSCTA

Point 3- Protocole sanitaire

Point 4- Bilan des accidents de service 2019

Point 5- Bilan du service santé et sécurité au travail

Point 6- Bilan du télétravail 2019-2020

Point 7- Programme annuel de prévention académique 2020-2021

Point 8- Composition et calendrier des GT, visites et enquêtes

Point 9- Questions diverses.

Déclaration préalable commune des représentants du personnel (annexe I)

Les membres représentants du personnel font part de l'inquiétude grandissante des agents face à la propagation accrue du virus qui touche désormais l'école et amplifie la dégradation des conditions de travail. L'allègement paradoxal du protocole sanitaire, la fatigue générée par le port du masque, l'hybridation du distanciel et du présentiel, celle des missions d'examens et de la continuité des cours, ainsi que le décalage du calendrier du baccalauréat à La Réunion sont des facteurs de stress qui ne favorisent pas des relations sereines de travail. L'opacité dans la communication ajoute à ce mal-être : l'école ne remplit pas toujours ses obligations de prévention ; les personnels continuent d'ignorer les outils et les acteurs de prévention ; les représentants du personnel ne sont toujours pas mis en copie des informations communiquées aux établissements ; les directives académiques ne sont pas appliquées ou harmonisées dans les établissements. Les représentants du personnel appellent l'académie à rétablir les conditions de la confiance à l'école.

Le président propose de répondre aux interrogations exprimées dans la déclaration préalable au fil du déroulement des points de l'ordre du jour.

Sur la question de la prévention des risques liés à la chaleur, il indique que l'académie est dans l'attente d'une réponse de l'ARS et prévoit de l'inviter à participer à une réunion avec les représentants du personnel.

Point 1- Approbation des PV des séances du 4 juin et du 31 août 2020

Le PV de la séance du 4 juin 2020 est approuvé à l'unanimité :

Résultat du vote : Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Le PV de la séance du 31 août 2020 est approuvé à l'unanimité :

Résultat du vote : Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Point 2- Désignation du secrétaire académique du CHSCTA

Mme Cendrine PEIGNON, FSU, secrétaire académique du CHSCTA, a mis fin à ses fonctions avant la fin de son mandat dans le cadre de son départ à la retraite.

Mme Chrystel COMBE, FSU, demande l'élection d'un nouveau secrétaire du CHSCTA et présente sa candidature à ce poste.

M. Pascal BAUDIN, SNALC SNE SPLEN-SUP, secrétaire académique adjoint, estime que le départ de Mme Cendrine PEIGNON le place de plein droit en position de secrétaire académique jusqu'à la fin du mandat en cours. C'est d'ailleurs à ce titre qu'il a préparé le présent CHSCTA. Il demande au président de se prononcer sur la légalité de l'élection proposée dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de vote à mi-mandat. A défaut, l'arbitrage de la rectrice sera sollicité. Si cette légalité est confirmée, il présentera sa candidature à ce poste.



3/7

Le président pense qu'à partir du moment où le représentant du personnel de la FSU a été remplacé et que le poste de secrétaire académique qu'il occupait est définitivement vacant, il ne s'agit plus d'une situation de suppléance. L'élection d'un nouveau secrétaire académique est donc justifiée.

Le chargé de mission du CHSCTA donne lecture du Règlement intérieur qui fait apparaître un vide réglementaire puisqu'il prévoit le remplacement du secrétaire académique en fin de mandat et non en cours de mandat.

Le SNALC SNE SPLEN-SUP déclare ne pas partager l'interprétation de l'administration concernant l'élection d'un nouveau secrétaire académique. Son représentant suivra néanmoins le président et participera au vote. L'arbitrage de la rectrice sera par ailleurs demandé sous la forme d'un recours.

Résultat du vote :

Chrystel COMBE, FSU, 6 voix.

Pascal BAUDIN, SNALC SNE SPLEN-SUP, 1 voix.

Mme Chrystel COMBE, FSU, est secrétaire académique du CHSCTA.

Point 3- Protocole sanitaire

Les masques

L'UNSA ÉDUCATION demande une mise à jour du protocole sanitaire académique qui mentionne les masques FFP2 au lieu des masques chirurgicaux de type 2 pour les personnels vulnérables.

Les réunions de CHS

Les CHS ne sont pas systématiquement convoqués dans les établissements comme l'avait demandé la rectrice lors du dernier CHSCTA.

Le président répond qu'un courrier de la rectrice a rappelé aux établissements la nécessité de réunir les CHS sur la mise en œuvre du protocole sanitaire notamment. Il constate que ce rappel n'est pas toujours suivi.

Le brassage lors des réunions

Les sessions de formation-information des personnels organisées par les inspecteurs et réunions organisées par les CE se multiplient en présentiel avec des jauges largement supérieures à 10.

Le président répond que la jauge de 10 personnes ne s'applique pas dans le cadre professionnel. Mais les gestes barrières et les règles de distanciation physique restent impératifs.

La RÉSISTANCE CGTR SAIPER demande si les réunions de parents d'élèves sont autorisées.

Le président répond qu'une réunion avec des personnes extérieures ne relève plus du cadre professionnel, même s'il reconnaît que ce point mérite d'être clarifié, fixé et communiqué en vue d'une harmonisation des pratiques.

L'enseignement hybride

Malgré les assurances répétées du Ministre et de la rectrice sur la non-concomitance entre enseignement en présentiel et distanciel, nous assistons à des situations d'enseignements hybrides.

Le président constate que certaines situations relèvent inévitablement d'un enseignement hybride, notamment lorsqu'une classe entière est placée en isolement. Il reconnaît les contraintes supplémentaires de délais et préparation de cours occasionnées par les situations individuelles d'isolement mais elles n'ont pas vocation à perdurer. Pour les cas les plus complexes, la Cellule de continuité pédagogique est habilitée à trouver la solution optimale.



4/7

Les référents Covid

Les référents Covid sont-ils nommés et identifiés pour tous les établissements de l'académie ? Nous demandons d'avoir la communication de tous les référents COVID par établissement.

Le conseiller académique de prévention répond que les référents Covid sont nommés par les chefs d'établissement ou de service et que 140 d'entre eux ont été formés. La liste de ces personnes sera communiquée aux membres du CHSCTA.

La FSU demande de faire la distinction entre les missions de l'infirmière référent Covid et celles de l'ADP nommé référent Covid.

L'inspecteur santé et sécurité au travail précise que les missions de référent Covid attribuées à l'ADP se situent dans la continuité de ses missions de prévention des risques et d'analyse des situations de travail.

La ventilation

Le problème des brasseurs d'air et de la climatisation avec la saison de l'été austral qui débute.

Le président rappelle que l'académie est dans l'attente d'une réponse de l'ARS sur les règles d'usage des brasseurs d'air et climatiseurs par temps de risques sanitaires .

Point 4- Bilan des accidents de service 2019

Le fonctionnement du service des accidents de service

- Les élus se félicitent que pour ce bilan les chiffres et calculs intermédiaires soient mathématiquement cohérents. Ils s'interrogent toutefois sur la signification du « O non reconnus » pour les accidents déclarés en 2019.

- Inquiétude sur les 140 dossiers en cours d'instruction. Des élus signalent encore que les mêmes documents sont demandés à plusieurs reprises aux agents.

- Demande également de faire un point des dossiers qui étaient en souffrance avant la réforme de 2019.

Le président annonce que la gestion des accidents de service est confiée désormais à la DEPAP, Division des élèves, des prestations, de l'accompagnement et des pensions, afin répondre à la nécessité d'améliorer le traitement des dossiers, notamment par une utilisation des fonctions avancées du logiciel ANAGRAM.

Le chargé de mission CHSCTA ajoute que le chef de la DEPAP prévoit de participer à un GT avec les membres représentants du personnel du CHSCTA.

La fiche de suivi du traitement des dossiers

Les élus demandent la mise en place d'une fiche de complétude (proposition conjointe de Mme OUESLATI et de M. LEMERCIER). Cela afin que l'agent concerné soit toujours au fait de l'avancement de son dossier au niveau du rectorat.

Le chargé de mission CHSCTA répond que la procédure harmonisée de déclaration des maladies professionnelles déjà fonctionnelle est accompagnée d'un courrier type de demande-réception. Le même dispositif de suivi pourra être mis en place pour les accidents de service.

L'envoi automatique de mails par ANAGRAM

L'utilisation d'ANAGRAM pourrait être encore améliorée avec un système d'envoi de mail aux agents une fois les pièces réceptionnées et/ou le dossier instruit.

Le chargé de mission CHSCTA répond qu'ANAGRAM ne contient pas de module de messagerie mais les agents seront destinataires sur leur adresse professionnelle d'une copie des courriers envoyés dans le cadre du traitement de leur dossier.



Point 5- Bilan du service santé et sécurité au travail

L'inspecteur santé et sécurité au travail fait le point sur la problématique académique des sources radioactives, thématique qui figure dans son rapport annuel 2019-2020. Il rappelle que le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ne fournit plus aux établissements scolaires les sources radioactives intégrées aux appareils d'étude de la radioactivité dénommés CRAB, et procède à leur élimination. A cette fin, le conseiller académique de prévention et lui-même en ont réalisé un inventaire exhaustif ainsi que leur conditionnement préalable dans les établissements. La collectivité régionale a pris en charge le financement de leur enlèvement par une société agréée, qui en assurera le colisage définitif et leur expédition par voie aérienne vers le CEA, Centre de Saclay, fin octobre.

Il ajoute par ailleurs qu'un autre type de sources radioactives est en cours d'élimination, les paratonnerres à tête radioactive. L'efficacité de ces dispositifs n'ayant jamais été démontrée, leur fabrication, commercialisation et installation ont été interdites en 1987. Ils ont fait l'objet d'un inventaire, d'une identification et d'un contrôle d'intégrité des têtes radioactives. Les opérations de dépose, démontage, conditionnement, transport ne peuvent être réalisées que par des entreprises autorisées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Ces sources seront stockées et traitées par les établissements de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

La Région a pris en charge l'élimination des 7 têtes radioactives recensées dans les lycées publics. Le Conseil départemental étudie le financement de l'enlèvement des 21 têtes présentes dans les collèges. Les mairies n'ont pas fait de retour ; un rappel peut être envisagé auprès de l'Association des maires.

L'absence d'affichage

Les élus du CHSCTA s'associent à la préconisation de l'ISST, M. ECOLIVET, concernant l'obligation d'affichage dans les établissements des documents relatifs à la sécurité des personnels (notamment : les membres de la CHS de l'EPL, les membres du CHSCTA, la liste de personnels SST, l'affiche agression, etc.) Voir tableau de la page 14 du rapport annuel de l'ISST 2019-2020 : « Rappeler par un courrier les obligations des chefs d'établissement et des IEN de circonscription sur le droit à l'information des salariés. Ils doivent mettre les informations qui concernent ces derniers dans des lieux qui sont facilement accessibles. »

Les membres du CHSCTA proposent que la communication soit également faite dans le livret d'accueil de rentrée des établissements.

Ils proposent également qu'une note de service soit envoyée avec les adresses mail du GAPRPS et du CHSCTA.

Le chargé de mission CHSCTA propose un groupe de travail sur l'élaboration d'un livret ou même d'une fiche visant à informer les personnels de l'existence des outils de prévention dans leur école ou établissement.

Situation des ADP

Nous rejoignons les conclusions de l'ISST sur le rôle et la mission des ADP.

Les élus du CHSCTA demandent un bilan sur les ADP par EPLE pour le 2^d degré et circonscription par circonscription pour le 1^{er} degré avec les moyens attribués en ETP. Il manque encore 21 lettres de cadrage sur 191 ADP.

Nous demandons un GT sur les ADP.

Le conseiller de prévention académique constate que tous les ans 1/3 des ADP démissionnent, la plupart du temps avant la fin de leur formation. Leur nomination se contente souvent de répondre à une obligation réglementaire.

La RÉSISTANCE CGTR SAIPER s'étonne qu'il y ait encore des établissements sans ADP alors que leur nomination est obligatoire.

Le président conclut que le GT sera l'occasion de faire un état des lieux de cette situation et de formuler des préconisations.



Point 6- Bilan du télétravail 2019-2020

Le chargé de mission CHSCTA présente un bilan quantitatif du télétravail. Il constate qu'en 2019-2020, le nombre de télétravailleurs s'élève à 47 (contre 18 en 2018-2019). Et, en ce début de campagne 2020-2021, une centaine est déjà annoncée.

L'UNSA ÉDUCATION demande s'il y a des télétravailleurs dans les EPLE.

6/7

Le chargé de mission CHSCTA explique que ces statistiques concernent les personnels des services académiques. A la rentrée un courrier a été adressé aux établissements pour les informer du dispositif du télétravail. La gestion des demandes internes leur appartient. La solution de sécurisation informatique du télétravail dans les EPLE est encore à l'étude.

L'UNSA ÉDUCATION demande si le travail à domicile dans le cadre de la crise sanitaire relève du télétravail contractuel ou du travail à distance.

Le chargé de mission CHSCTA répond qu'avec la fin de l'état d'urgence le travail à distance n'a plus lieu d'être. Toutefois, le décret 2020-524 du 5 mai 2020 modifie le décret 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique afin de prendre en compte les situations exceptionnelles. Il rend possible le recours ponctuel au télétravail ; crée de nouvelles dispositions relatives au lieu d'exercice du télétravail, à la formalisation de l'autorisation de télétravail et aux garanties apportées aux agents ; facilite l'utilisation du matériel informatique personnel de l'agent. Il permet, en cas de situation exceptionnelle perturbant l'accès au site ou le travail sur site, de déroger à la limitation de la règle imposant un maximum de trois jours de télétravail par semaine.

Point 7- Programme annuel de prévention académique 2020-2021

♦ *Les élus du CHSTA ont noté avec étonnement la disparition du GT agression des personnels dans le PAP 2020-2021 et demandent à ce qu'il y soit réinséré.*

Le chargé de mission CHSCTA présente la version modifiée du PAP intégrant ce GT.

♦ *Nous avons noté que le recrutement d'un médecin du travail est inscrit au PAP Nous demandons 2 médecins du travail et 1 médecin de prévention en ETP pour l'académie de la Réunion.*

Le président se dit favorable à un plus grand nombre de médecins mais, outre cette problématique nationale persistante, l'académie se trouve dans l'urgence de remplacer en priorité le médecin conseiller technique, le médecin de prévention et le chef du Service médical en faveur des élèves.

♦ *Orientations stratégiques ministérielles :*

- *Intégrer la santé et la sécurité au travail dans la gouvernance des académies : nous espérons que Mme la rectrice présidera dorénavant tous les CHCSTA.*

Le président répond que la rectrice envisage de le faire autant que le calendrier le lui permettra.

- *Développer une médecine de prévention intégrée aux acteurs RH de proximité : nous espérons que ces consignes seront appliquées suite au recrutement effectué.*

Le président répond que cette intégration est prévue.

- *Mettre en place des actions de prévention en cas d'accidents de service ou de situations de travail dégradées. Actions de prévention : nous avons besoin plus d'informations concernant les AS et les registres de sécurité.*

Nous demandons donc qu'ANAGRAM soit mieux renseigné et qu'un bilan des remontées des fiches RSST soit effectué tous les trimestres.

Ces points pourront être abordés lors des différents GT programmés.



717

- Renforcer la prise en compte des risques liés aux bâtiments (amiante, qualité de l'air intérieur, radon).
Qualité de l'air : la commission d'enquête chauve-souris sur Patu de Rosemont doit être relancée d'urgence.

Le point suivant aborde ces questions.

Le Programme annuel de prévention est soumis à approbation :
Résultat du vote : Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Point 8- Composition et calendrier des GT, visites et enquêtes du CHSCTA

Le chargé de mission CHSCTA donne lecture du tableau récapitulatif des GT, visites et enquêtes proposé par les membres représentants du personnel.

La **RÉSISTANCE CGTR SAIPER** propose une visite du rectorat sur tous types de risque.

Le **président** rapporte la décision de la rectrice favorable à la relance de l'enquête au LP Vue Belle, suite à l'avis d'imputabilité au service rendu par la Commission de réforme le 24 septembre 2020 concernant le suicide d'une enseignante.

Le programme des GT, visites et enquêtes est soumis à approbation :
Résultat du vote : Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Point 9- Questions diverses.

► *La communication* : Les représentants élus du CHSCTA regrettent une nouvelle fois que les OS et les membres élus du CHSCTA ne soient pas destinataires des communications concernant ses attributions.

Ils réitèrent la demande en conséquence d'être en copie des courriers et communication académiques transmis par l'administration aux CE et à la hiérarchie dans les circonscriptions concernant toutes les questions relatives à l'hygiène, la sécurité et conditions de travail.

Le **président** est favorable à ce partage d'information.

► *Mise à disposition de douches au Rectorat pour les personnels (demande récurrente des collègues pratiquant un sport sur la pause déjeuner ou venant travailler en vélo). De manière générale, et dans le souci de développer les déplacements professionnels « propres » comme à vélo, en trottinette, ou à pied, nous souhaitons que chaque établissement mette à disposition des douches salubres et sécurisées pour ses personnels.*

Le **président** pense que le plan de relance pourrait être l'occasion d'obtenir des crédits pour un aménagement du bâti destiné à favoriser les modes de mobilité durable. Une réflexion devra être menée également avec les collectivités propriétaires des bâtis.

Une question supplémentaire, rapportée par la FNEC FP FO, concerne le congé parental à temps partiel de 80 %, diversement appliqué d'un département à l'autre. Les membres représentants du personnel souhaite connaître la position de l'académie sur ce dispositif.


Le **président** se dit favorable à une audience sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17h00.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le président
Le secrétaire général adjoint


Pierre-Olivier SEMPERE


Chrystel COMBE


Georges CAMALON

La secrétaire académique

Le secrétaire administratif

DÉCLARATION LIMINAIRE DU CHSCTA du 8 octobre 2020

Mme la Rectrice,

Votre présence et présidence du précédent CHSCTA nous laisser entrevoir un signal positif. Or, nous constatons et déplorons le fait que contrairement au 31 août dernier, vous ne présidiez pas cette séance du CHSCTA et espérons que nous serons vraiment entendus via le relais de votre représentant.

Depuis la rentrée scolaire et notre dernière réunion, le 31 août, nous, les représentants des personnels avons noté une inquiétude accrue chez de nombreux collègues.

Plusieurs facteurs viennent aggraver cette inquiétude.

L'inquiétude accrue des agents et professeurs est accrue à cause de la propagation du virus, même si La Réunion paraît encore moins touchée que d'autres régions de France métropolitaine ou que d'autres DOM.

Leur inquiétude est accrue également car le milieu scolaire est maintenant un des principaux lieux de contamination en France. Et si vous nous affirmiez le 31 août qu'à La Réunion, il n'y avait aucun de contamination intra-établissement, force est de constater que la situation a changé comme nous l'a montré le cas du foyer du Lycée Mémona Hintermann-Afféjee).

Leur inquiétude est accrue enfin à cause du traitement asymétrique et particulier des établissements scolaires: renforcement des mesures sanitaires partout sauf à l'école qui connaît au contraire de très fréquents allègements. Ainsi alors partout est réduit le nombre de personnes autorisées à se rassembler, dans notre académie sont organisées des réunions et des formations avec un nombre très important de personnes (plénières avec l'ensemble des professeurs d'un établissement ou stages et formations disciplinaires par exemple).

Nous constatons une dégradation constante des conditions de travail, du fait de difficultés grandissantes à travailler avec les masques. Avec l'été austral qui arrive il est impensable de travailler sans utiliser les brasseurs d'air et climatisations. Cette situation doit être clarifiée dans les meilleurs délais.

Nous constatons un épuisement des collègues prématuré du fait d'une première période trop longue accentuée par ces conditions de travail dégradées.

A cela s'ajoute la demande de certains CE ou IEN de faire du présentiel et du distanciel en même temps, ce qui va à l'encontre des assurances du ministre et des vôtres, Madame La Rectrice quant à l'enseignement hybride.

Certains de nos collègues de lycée se sont également vu imposer de corriger les examens de la session de septembre sans aucune décharge de cours, devant ainsi ajouter réunions d'entente et d'harmonisation en présentiel ou en visio-conférence et copies supplémentaires à une charge de travail déjà importante.

Cette expérience ne laisse d'ailleurs rien présager de bon quant à ce qui attend les enseignants de lycée pour la session du baccalauréat 2021. Il est en effet prévu qu'ils surveillent puis corrigent les épreuves de spécialités du baccalauréat tout en « poursuivant leurs cours et activités pédagogiques » (pour emprunter une expression à la note de service à paraître). Si cette modalité concernera tous les enseignants de métropole, et nous le regrettons, elle touchera d'autant plus les enseignants de notre académie puisqu'il est prévu que le calendrier soit ici resserré. Nous vous demandons donc, Madame La Rectrice, d'agir afin que ce calendrier soit modifié au niveau national et que les élèves réunionnais aient les mêmes sujets que leurs camarades de métropole et que nos collègues de La Réunion aient les mêmes conditions de travail et de correction que nos collègues de métropole.

Les relations avec les directions des établissements ne cessent de se dégrader du fait des injonctions que reçoivent nos collègues, et des inégalités d'application des protocoles et autres mesures concernant la prévention des risques sur les lieux de travail.

En effet, les nombreux retours du terrain nous indiquent à quel point l'ambiance dans les établissements de la Réunion est tendue. Les sources de conflit se multiplient, dans un contexte global de relations délicates, voire conflictuelles entre les personnes. Les risques psycho-sociaux sont légions sur cette fin de période et nous vous demandons de prendre en compte cette problématique de manière volontariste. Cette déshumanisation, que nous dénonçons, n'épargne personne. Pas même les personnels en situation de handicap.

L'opacité dans la communication devient la règle. Les collègues sont de moins en moins associés aux mesures prises : malgré vos demandes et recommandations auprès des chefs d'établissement, Mme la rectrice, trop rares ont été les EPLE à réunir leur CHS. Les obligations d'affichage et d'information des personnels en matière de sécurité sont trop peu ou pas respectées. Les personnes référentes comme les ADP, les STT, les formateurs PRAP et dernièrement nommés les référents COVID sont quasi - voire totalement - inconnus de nos collègues.

Ce problème de communication est également récurrent au niveau du rectorat. Les représentants des personnels du CHSCTA ici présents vous font part de leur grande déception de ne pas voir vos assurances ainsi que celles de votre prédécesseur écoutées et suivies d'effets quant à la transmission en copie courriers envoyés par vos services aux CE et inspecteurs de circonscriptions en matière de CHSCT.

Nous allons vous interroger sur différents sujets (masques pour la deuxième période à venir, formations « asynchrones » des personnels pendant les vacances scolaires, les commissions d'enquête, le nouveau plan académique de prévention ...). Nous attendons des réponses claires et précises au cours de ce CHSCTA. Mais plus encore, nous voudrions, Mme la Rectrice, que toutes vos réponses et décisions soient rigoureusement et strictement communiquées et appliquées sur le terrain de manière harmonisée. En effet, la communication et la transparence qui semblent vous tenir à cœur doivent faire l'objet d'applications concrètes en termes de circulaires, informations régulières à l'ensemble des personnels à tous niveaux de la hiérarchie... Il en va de la confiance des personnels dans leur institution.

Nous attendons vraiment mieux de nos hiérarchies !!

Sur ce, nous vous souhaitons solennellement une présidence la plus à l'écoute possible, M. SEMPERE, ainsi qu'un CHSCTA des plus constructifs.